

Conseil Municipal en date du 23 septembre 2025

Présent : LESTOCARD Jean-Pierre, PENALVA Katy, CORBEAU Francis, CANFIN Henri, HARDUIN Michèle, LECOMTE Alain, DUDICOURT Christophe

Absent : CUVELLIER Noémie,

Représenté :

Secrétaire de séance : Katy PENALVA

Ordre du jour :

- Panneau Pocket
- Election
- Déménagement – Inauguration
- Convention salle des fêtes avec le SIVOM
- Accord prolongation CTG
- Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h46 au lieu ordinaire de ses séances, en suite de la convocation en date du 5 septembre 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'entrée de la mairie.

- Approbation et signature du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu de la séance du Conseil municipale du 21 mai 2025 est reconnu conforme

- Panneau Pocket :

Monsieur le Maire souhaite échanger avec le Conseil municipal sur une possible mise en place de l'application PanneauPocket.

Il s'agit d'une application mobile simple et efficace pour permettre aux habitants d'être informés et alertés en temps réel. L'utilisation pour les habitants est gratuite et sans abonnement, l'application n'a besoin d'aucune donnée pour fonctionner (pas de mail, ni de sms). L'utilisation est simple, l'utilisateur a juste à mettre en favoris la commune et il recevra les notifications sur son téléphone, sachant que l'application n'est pas fermée qu'à une commune. Il peut aussi bien mettre les communes ayant adhéré à l'application autour de chez lui ainsi que les pompiers ou encore la gendarmerie.

Le montant du devis pour adhérer à PanneauPocket est de 180.00€ T.T.C pour 1 an, 360.00€ T.T.C pour deux ans (avec trimestre supplémentaire offert), 540.00€ T.T.C pour 3 ans (avec semestre supplémentaire offert).

Après délibération le Conseil municipal décide :

- De mettre en place l'application PanneauPocket au sein de la commune pour une durée d'un an
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en place de la présente délibération
- Election :

Monsieur le Maire souhaite parler des prochaines élections avec le Conseil municipal.

Les dates des prochaines élections sont le 15 et 22 mars 2026.

Pour les prochaines élections municipales de mars 2026, il y aura de nouvelles règles :

- La liste devra être paritaire, elle devra respecter l'alternance femme/homme.
- Il faudra déposer une liste de candidats complète.
- Plus de panachage possible (interdit de rayer certains candidats ou de les remplacer par d'autres), cela reviendrait à avoir un bulletin nul.
- La commune peut déposer une liste avec un minimum de 9 candidats pouvant aller jusqu'à 11. Ce qui veut dire soit : 4 hommes/ 4 femmes - 5 hommes / 5 femmes

- Déménagement – Inauguration :

Le déménagement de l'ancienne mairie vers la nouvelle a été fait aujourd'hui.

Monsieur le Maire souhaite savoir si le Conseil municipal souhaite faire une inauguration des nouveaux locaux afin de remercier les partenaires qui ont contribué à ce projet, ainsi que les entreprises ayant effectué les travaux ?

Après consultation, le Conseil municipal décide d'attendre que les travaux du bâtiment soient entièrement finis avant de faire une inauguration. Même si les travaux ne seront pas finis cette année, ils préfèrent reporter afin d'inaugurer l'ensemble.

- Convention salle des fêtes avec le SIVOM Baralle-Buissy :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le SIVOM Baralle-Buissy utilise les locaux de la salle des fêtes pour la cantine des enfants du SIVOM le midi pendant l'année scolaire.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil municipal délibère sur le montant qu'il souhaite demander à l'année, ce montant serait destiné à couvrir les frais liés à l'énergie et à l'eau consommée.

A titre indicatif :

- La commune d'Inchy-en-Artois a demandé 3 000.00€ de participation au SIVOM Baralle Buissy
- La commune de Baralle a demandé 2 000.00€ de participation au SIRPIS Inchy Sains

Après délibération le Conseil municipal décide, à l'unanimité de demander la somme de 2 000.00€ de participation annuelle au SIVOM Baralle-Buissy pour couvrir les frais liés à l'énergie et à l'eau consommée. Cette somme pourra être réajustée par le Conseil municipal chaque année. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIVOM Baralle-Buissy.

- Accord prolongation CTG :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur De Saint Aubert Ivce Président délégué à l'enfance et à la jeunesse à la Communauté de Communes Osartis-Marquion, demande au Conseil de délibérer sur la prolongation de la convention territoriale globale engagée en partenariat avec la CAF et la MSA.

Cette prolongation permettrait d'assurer la continuité des versements du Bonus Territoire.

Le bonus territoire CTG est une aide financière complémentaire qui s'ajoute à d'autres subventions, comme la subvention pour les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP). Il est attribué aux structures soutenues par des collectivités locales ayant signé une CTG avec la CAF. Ce dispositif vise à améliorer les services offerts aux familles, notamment par la création et l'extension d'équipements tels que des crèches et des accueils de loisirs.

Après délibération, le Conseil municipal décide de donner son accord pour la prolongation de la convention territoriale globale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente délibération.

- Divers :

- o Renouvellement du contrat de Madame Bultel Héloïse :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de Madame Bultel Héloïse arrive à terme et qu'il a été renouvelé pour une durée de 3 ans.

- o Arrêt de Monsieur Vandenbussche Michaël :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur Vandenbussche étant toujours en arrêt, Monsieur Loeuil Mikaël qui est un agent technique de la commune de Buissy le remplace jusqu'à la fin de son contrat. Dès que le contrat de Monsieur Vandenbussche est terminé, Monsieur le Maire souhaite le remplacer par Monsieur Loeuil Mikaël.

- o Devis rampe église et petite porte

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir fait une demande devis auprès de La Vie Active à Brebières pour la fabrication d'une rampe simple et d'une petite porte. Cette rampe serait pour mettre l'accès à l'église au niveau des escaliers côté gauche et la petite porte serait pour mettre à l'arrière de l'école maternelle afin de garantir la sécurité des enfants, à ce jour nous n'avons pas encore reçu le devis.

- Devis caméras commune

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal avoir fait une demande de devis sur l'installation de caméras de surveillance pour la commune. A ce jour, nous n'avons pas reçu le devis, Monsieur le Maire le présentera au prochain conseil.

- Barrière devant l'école et la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Société Raout remplacera prochainement les barrières abîmées devant l'école et la mairie. Le coût de ces travaux sera pris en charge par l'assurance, puisqu'il s'agit d'un dégât occasionné lors qu'il y a eu le vol de câble de cuivre sur la commune. Un expert de chez Groupama est venu afin de constater et de valider le nombre de barrières à changer (5 barrières).

- Place Handicapée et accès à la mairie

Madame Michèle Harduin énonce l'obligation de créer une place handicapée devant la nouvelle mairie. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il souhaite la créer en même temps que celle qui sera faite au niveau du 5 Grand rue.

Madame Katy Penalva propose de créer un portillon au lieu de la grille entre l'école et la mairie afin de créer un accès plus rapide. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que cela ne sera pas possible au regard de la gendarmerie au vu des normes obligatoires de sécurité.

- Colis des aînés

Madame Katy Penalva souhaite parler du colis des aînés afin d'être organisée tôt pour leurs préparations. Madame Katy Penalva souhaite changer le colis par une bouteille de champagne et une boîte de chocolats. Monsieur le Maire n'étant pas d'accord propose au Conseil municipal de rester sur un colis comme les années précédentes.

Le Conseil municipal après concertation décide :

- De rester sur un colis comme les années précédentes
- De rester sur les mêmes montants de colis (simple : 35.00€ double : €)
- De supprimer la bûche et de la remplacer soit par une brioche ou une coquille
- Pour la viande voir pour un cassoulet

La distribution est prévue pour le samedi 20 décembre 2025

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée